COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 22 FÉVRIER 2022**

Nombre de Conseillers L'an deux mille vingt-deux

En exercice 15

(dont 4 procurations)

le vingt-deux à dix-neuf heures

Présents

Votants

15

11

Le Conseil Municipal de la Commune de LAMURE-SUR-AZERGUES (Rhône) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence

de Monsieur Marc DESPLACES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 février 2022

Présents: Marc DESPLACES - Philippe MARTHINET - Patricia DUMORD -Paul NICOLAS - Laurent RIGOUDY - Nicolas FACKEURE (19 h 20) - Valérie CAULE - Didier DAILLY - Angélique DESSAIGNE - Patrice RUBAUD - Isabelle

VINCENT-MARTIN Absents excusés :

Bernard ROSSIER : procuration à Didier DAILLY

👃 Valérie MARTORANA : procuration à Nicolas FACKEURE

William CHERMETTE : procuration à Patricia DUMORD

Lucie BIESSE: procuration à Patrice RUBAUD

Secrétaire de séance : Paul NICOLAS

1/ Approbation du compte rendu de la séance du 18 janvier 2022

Le compte rendu de la séance du 18 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité des présents.

2/ VIE COMMUNALE et INTERCOMMUNALE

Délibération Acquisition de la parcelle AL n° 135

Objet : Acquisition de la parcelle AL nº 135 - Délibération n° 2022-05

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la demande de madame Cécile BILLAUD qui souhaite céder la parcelle AL n° 135 d'une contenance de 141 m² à la commune, à l'euro symbolique. Ce dossier avait été précédemment ouvert par délibération n° 2019-36 du 06 novembre 2019 ; toutefois, une erreur matérielle a été commise lors de la rédaction : le numéro de parcelle étant erroné.

Cette parcelle AL n° 135 se trouve le long de la RD 385 et le chemin de la Croix Paupet.

Monsieur le Maire, afin d'entériner le dossier, demande que le conseil se positionne sur l'acquisition de cette parcelle à l'euro symbolique ; les frais de notaire et géomètre sont à charge de l'acquéreur « La Commune ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, À L'UNANIMITÉ

- ACCEPTE l'acquisition de la parcelle AL n° 135 d'une superficie de 141 m² à l'euro symbolique
- DIT que les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de la commune
- AUTORISE monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette acquisition
- DIT que cette parcelle sera intégrée dans le domaine communal.

Transfert de propriété Collège de Lamure : répartition du foncier ente la commune, la Cor et le Département

Objet: Transfert de propriété de l'assiette du collège de Lamure-sur-Azergues - Délibération n° 2022-06

Monsieur le Maire demande que le conseil municipal approuve le transfert de propriété du chemin communal situé sur l'assiette du collège de la Haute Azergues, à titre gratuit. Il s'agit du transfert de la part de la commune au profit du département du Rhône du Collège de la Haute Azergues sur la commune de Lamure-sur-Azergues.

Les nouvelles parcelles AM 483 (surface 886 m²) et AM 484 (100 m²) sont issues de la division du chemin communal sur l'assiette du collège.



Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, À L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** le transfert en pleine propriété à titre gratuit de la part communale au profit du département du Rhône
- AUTORISE monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

Arrivée de Nicolas FACKEURE (19 h 20)

Acquisition des Roches

Présentation du projet et du bilan estimatif. En attente d'une autre proposition financière, pour soumettre au conseil municipal et délibérer sur le chiffrage. Il y aura des éléments à affiner sur le détail des prestations entre les géomètres et les cabinets immobiliers. À présent, il y a lieu de se positionner sur l'acquisition des terrains.

<u>Objet : Acquisition du terrain Les Roches en vue de la création d'un lotissement communal –</u> Délibération n° 2022-07

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement du lotissement Les Roches. C'est pourquoi, il est demandé aux membres du conseil municipal d'approuver l'acquisition des parcelles AD 215 – AD 216 – AD 217 – AD 226 et AD 228 pour la réalisation de 15 lots constructibles.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, PAR 13 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS

- ACCEPTE l'acquisition des parcelles susnommées pour 79 000,00 € x 3 et 99 000,00 € en vue de la création d'un lotissement communal de 15 lots, soit un prix d'achat de 336 000,00 €,
- AUTORISE monsieur le Maire à signer les documents inhérents à cette acquisition.

Accès à la déchèterie

L'accès à la déchèterie pour la commune s'élève à 90 €. Il s'avère que le coût à supporter est considérable réparti sur l'année sachant que les agents sont susceptibles de s'y rendre hebdomadairement en raison des cartons déposés par les forains, lors du marché. Il a donc été décidé de mettre une benne à disposition. Quand celle-ci sera pleine, les agents techniques pourront apporter les cartons à une entreprise de collecte de déchets cartons située Saint-Vincent-de-Reins.

3/ URBANISME

Droit de préemption urbain

	Vendeur	Acquéreur	Parcelle – lieu-dit	Superficie / nature	Montant
Bien n° 1	Association St Martin	Bouchacourd/David	AB 419	1 221 m²	41 500 €

- La commune ne fait pas valoir son droit de préemption sur le bien susmentionné.



4/ FISCALITÉ - DEVIS

Délibération des subventions versées au titre de l'année 2022 aux associations

<u>Objet</u> : Versement de subventions aux associations et personnes ou organismes de droit privé – Délibération n° 2022-08

Monsieur le Maire propose d'établir un prévisionnel pour les différentes associations et personnes ou organismes de droit privé, les subventions suivantes :

ADAPEI	200.00€
AGIVR	150.00 €
ADHA	1 200.00 €
DOCTEUR CLOWN	100.00€
TELETHON	200.00€
DOUCEUR DE L'HÊTRE	100.00€
DOUCEUR DE VIVRE	200.00€
ECHO ST NIZIER D'AZERGUES	300.00€
LE RENOUVEAU LAMURIEN	500.00€
MFR DES 4 VALLÉES	250.00 €
MFR STE CONSORCE	50.00 €
ANCIENS COMBATTANTS	250.00 €
LYCÉE AGRICOLE DE RESSINS	100.00 €
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE ECOLE	500.00€
Vivre en Haut Beaujolais (convention COR)	9 136.60 €
HVA Culture (convention COR)	2 885.90 €
TOTAL	16 122.50 €

Le conseil municipal par À L'UNANIMITÉ

- ♦ VALIDE le tableau prévisionnel de subventions pour l'année 2022,
- ♥ DIT que les crédits seront prévus au BP 2022 imputation 6574.

Vote du compte de gestion et du compte administratif

FONCTIONNEMENT							
	<u>Budgétisé</u>	<u>Réalisé</u>	<u>% réalisé</u>	<u>Disponible</u>	% dispo		
DÉPENSES					2000 2002		
011 Charges à caractère général	318 762.03 €	232 352.05 €	72.9%	86 409.98 €	27.1%		
012 Charges de personnel	327 750,00 €	298 468.81 €	91.1%	29 281.19 €	8.9%		
014 Atténuations de produits	2 200,00 €	1 112.00 €	50.5%	1 088.00 €	49.5%		
023 Virement à la sect° d'investis.	7 420,00 €	0,00€	0,0%	7 420,00 €	100,0%		
042 Opérations d'ordre entre section	23 469,00 €	23 468,53 €	100,0%	0,47 €	0,0%		
65 Autres charges gestion courante	82 578,33 €	74 543.94 €	90.3%	8 034.39 €	9.7%		
66 Charges financières	2 004,36 €	2 004.36 €	100.0%	0 €	0.0%		
67 Charges exceptionnelles	9 980,00 €	1 255,80 €	12,6%	8 724,20 €	87,4%		
Total DEPENSES	774 163,72 €	633 205.49 €	81.8%	140 958.23 €	18.2%		



RECETTES 002 Excdt antérieur repo 013 Atténuations de cha 042 Opérations d'ordre e 70 Produits des service 73 Impôts et taxes 74 Dotations et participa 75 Autres produits gestio 77 Produits exceptionne	rges entre section es tions on courante	56 787,02 € 2 000,00 € 7 174,70 € 49 600,00 € 260 960,00 € 321 442,00 € 76 200,00 €	3 48 ⁴ 7 17 ⁴ 58 93 9 294 845 333 43 ⁴ 80 42 ²	5.32 € 1.18 €	0,0% 174.2% 100,0% 118.8% 113.0% 103.7% 105.5% 0,0% -	56 787,02 € -1 484.84 € 0,00 € -9 339.67 € -33 885.32 € -11 992.18 € -4 221.64 € -724.03 €	100,0% -74.2% 0,0% -18.8% -13.0% -3.7% -5.5% 0,0%
Total RECETTES		774 163,72 €	779 023	3.99€	100.6%	-4 860.27 €	-0.6%
		INV	ESTISSE	MEN	T		
		Budgétisé	Réalise	é	% réalisé	Disponible	% dispo
DÉPENSES 040 16 Remboursement emp 20 Immobilisations incor 21 Immobilisations corpo Opération 031 chapitre d Opération 033 chapitre d	porelles orelles 20 (2031)	7 174,70 € 44 989,88 € 12 200,00 € 785 475,81 € 24 000,38 € 11 079,00 €	44 989 12 164 754 154 6 314	4,49 € 4,61 € 4,60 €	99.7% 96.0% 26.3% 100.0%	35,51 € 31 321,20 € 17 685,78 € 0,56 €	0.3% 4.0% 73.7% 0.0%
TOTAL		884 919,77 €	835 870	6,72€	94.5%	49 043.05 €	5.5%
RECETTES 001 Solde exécution 021 Virement section for 040 opérations ordre 10 Dotations fonds diver 13 Subventions d'invest 16 Emprunts	rs réserves	201 717,77 € 7 420,00 € 23 469,00 € 119 313,00 € 142 000,00 € 391 000,00 €	23 466 134 926 65 006	6,77 € 0,00 €	100.0% 113.1% <i>45.8%</i> 104.9%	201 717,77 € 7 420,00 € 0,47 € -15 613,77 € 77 000.00 € -19 000,00 €	100.0% 100.0% 0.0% -13,1% 54.2% -4.9%
TOTAL		884 919,77 €	633 39	5,30 €	71.6%	251 524,47 €	28.4%
COMPTE DE GESTION / COM	IPTE DE RÉSULTAT						
	RESULTAT A LA CLÔTURE DE L'EXER PRECEDENT 2020	CICE L'INVE	AFFECTEE A STISSEMENT RCICE 2020	00000	RESULTAT DE EXERCICE 2021	RESULTAT DE CLÔTU DE L'EXERCICE 202	12.000
BUDGET PRINCIPAL							
INVESTISSEMENT	201 717.77		0.00		-202 481.42	-763.65	
FONCTIONNEMENT	166 787.02	11	00.000		145 818.50	202 605.52	
TOTAL	368 504.79	11	000.00		-56 662.92	201 841.87	
ı	DEPENSES	D	ECETTES	I	DIFFERENCE		
FONCTIONNEMENT 633 205.49		779 023.99 633 395.30		145 818.50 -202 481.42			
Détail calcul section de fonction 166 787.02 145 818.50	835 876.72 inement pour le résultat	,			TOTAL MANDATS	835 83	D5.49 F 76.72 I 82.21 (*)
312 605.52	- Déduction de la part a	ffectée à l'investiss <u>Pour contr</u>		(*)	TOTAL TITRES	633 39	23.99 F 95.30 I 19.29 (*)

131 771.40 1 469 082.21 58187.18 1 412 419.29 bordereaux annulatifs 1 600 853.61 1 470 606.47 Total bordereaux Mdts Total bordereaux Titres

18/02/2022



<u>Objet</u> : Budget communal : Approbation du compte de gestion dressé par le receveur et du compte administratif 2021 – Délibération n° 2022-09

Monsieur le Maire s'est retiré pour le vote du compte de gestion et du compte administratif.

Le conseil municipal,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définis des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- 1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021,
- 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le compte de gestion et le compte administratif font ressortir les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement au 01/01/2020 : 56 787.02 € Recettes de l'année : 779 023.99 € 633 205.49 € Résultat de fonctionnement de l'exercice : 145 818.50 €

Résultat de clôture de fonctionnement 202 605.52 €

Résultat d'immobilisation au 01/01/2020 : 201717.77 € Recettes de l'année : 633 395.30 € 835 876.72 € Résultat de fonctionnement de l'exercice : -202 481.42 €

Résultat de clôture d'immobilisation -763.65 €

PAR 14 VOIX POUR, le conseil municipal (monsieur le maire s'est retiré lors du vote)

> APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2021

> **DÉCLARE** que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2021, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

COR: Présentation du versement des dotations

Le versement de la dotation de solidarité communautaire versée à partir de janvier 2022 est de 14 395.00 €. Elle était de 15 449.00 € en 2020 et 2021.

Un point supplémentaire à l'ordre du jour

Monsieur le Maire souhaite réviser les tarifs des concessions du cimetière. Nous avons recueilli, pour se positionner au plus juste, les tarifs de 3 communes :

- Claveisolles : pleine terre (durée 30 ans) 120.00 € le m²

- Chambost-Allières : 95 € le m² ou 300 € la cavurne pour 30 ans

St Nizier d'Azergues : concession pour 30 ans, concession simple 160 € / double 320 €.

Objet: Modification des tarifs de concessions au cimetière - Délibération n° 2022-10

Monsieur le Maire sollicite les membres du conseil municipal pour réviser les tarifs des concessions ; ceux-ci n'ayant pas été révisés depuis 2003.

Il propose au Conseil municipal de fixer les tarifs suivants :

- Concession 15 ans, le m²: 80,00 €



Concession 30 ans, le m²: 130,00 €

Ouï l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal À L'UNANIMITÉ

> DÉCIDE de fixer les tarifs des concessions comme suit :

Concession 15 ans, le m²: 80,00 €
 Concession 30 ans, le m²: 130,00 €

			=	
D	~			^
.,	-	v		-

MOOS: Remplacement ensemble bol d'air primaire et anneau secondaire chaudière bois n° 2

Montant :10 392,74 € HT

→ Validé par le conseil municipal

SOLEUS: Contrôle du système de relevage + câblerie + antichute (paniers basket salle pluraliste)

Montant :......700,00 € HT

∀alidé par le conseil municipal

Réalisation d'essai en charge sur cage football, handball, panier de basket et contrôle aire de jeux pour enfants

Montant :......364,00 € HT

→ Validé par le conseil municipal

Ces contrôles et maintenance sont à réaliser en juillet.

Maçonnerie Jomard: Travaux de récupération des eaux pluviales - Camping / Garage Peugeot

Montant :1 798,00 € HT

→ Validé par le conseil municipal

<u>Classes en 2</u>: Bâche PVC......555,00 € HT

➤ Validé par le conseil municipal

Syder : Plusieurs devis (4) sont présentés relatifs à la maintenance de l'éclairage public. Après débat, il est convenu de surseoir à statuer.

<u>Halles</u>: Monsieur le Maire propose de prendre un avocat afin de donner un ultimatum par ce recours avec l'assureur afin de trouver une solution et d'imposer une date butoir de réparation. Dans un premier temps, les honoraires s'élèvent à 910,00 € HT pour cette démarche de tentative amiable de règlement du différend. Le montant des honoraires annoncés représente 7 vacations.

Monsieur le Maire propose une solution de réparation qui serait pérenne.

5/ Questions et informations diverses

a) Projet de création d'un pôle médical dans les locaux de l'actuel Maison du Rhône. Il est à l'étude en raison des tractations entre l'OPAC, propriétaire du bâtiment, la Commune et le Département. Cela permettrait l'installation de 3 médecins, infirmiers, kiné, dentiste afin de mutualiser leurs compétences et le personnel administratif. À ce jour, il faut définir qui serait le porteur de ce projet et le rôle de la commune.

Par ailleurs, monsieur le Maire sollicite les membres du conseil municipal pour l'accompagner dans ses différentes démarches. Didier Dailly se porte volontaire pour l'aménagement du futur lotissement.

b) Réunion pour le pôle médical le 18 mars prochain avec la mise en place d'un planning pour la réalisation de ce dessein.

Conférence « Douceur de l'Hêtre » le 18 mars 2022 à partir de 16 h 00.

c) Des couleurs dans le Village : les bacs à fleurs et autres mobiliers urbains sont relookés tout en harmonisant le choix des couleurs. Projet de réaménagement de la place du marché pour lui redonner du pep's et que cela devienne un emplacement convivial notamment avec un espace table de piquenique. Une relance pour la réalisation de la poubelle destinée aux cartons de pizzas. Une réunion sera organisée et supervisée par Valérie CAULE.

Les élus vont procéder à l'achat des guirlandes de Noël.

d) Dates des prochaines réunions du conseil municipal

Prochain conseil municipal : le 31 mars 2022 à 19 h 00.

Fin de la séance à 21 h 15.

Paul NICOLAS, Secrétaire de séance Marc DESPLACES, Le Maire

